



Procès-Verbal

Commission Foot Scolaire et Universitaire

Académie de Clermont-Ferrand

Réunion du 6 novembre 2018

Président : Jean-Pierre DEFOUR

Présents : André CHAMPEIL, Jean-Claude DANIEL, Stéphane HEROS, Nicole CONSTANCIAS, Cédric CALMEJANE

IA-IPR EPS : Marie-Estelle LLORCA

UNSS : Mylène TOUBANI-BARDET

CPD : Ludovic MICHAUD, référent national Foot à l'école

ETR : Roland SEUX, DTR – Sébastien DULAC, Yohann VALLET, Thierry ASSELOOS, CTR – Sylvain MAUPAS, Sébastien BOYER, Valérie RIBOULET, Nicolas NEUVILLE, CTD PPF – Alexandra DEROUALLE, Yannick GADEN, CTD DAP

Assiste : Dominique DRESCOT, Président de la CRFSU

Excusés : Georges HONORE, Laëticia PICARD (représentée par Mylène TOUBANI-BARDET), Guy POITEVIN, Raymond FOURNEL, Roger PRAT (Présidents de Districts), Julien YVERT, Nicolas LAURCIE (CTD DAP)

1) Foot universitaire

Stéphane HEROS présente les deux actions menées avec l'université Blaise Pascal.

- Avec le SUAPS le fonctionnement donne entière satisfaction.
- Avec l'UFR STAPS qui assure une formation football à certains étudiants en EPS.

Cette action fonctionne depuis quatre ans. Actuellement elle compte 38 étudiants en 1^{ère} année, 20 en L2 et 18 en L3. Afin de limiter la déperdition observée en fin de 1^{ère} année, il a été décidé de ne retenir l'inscription à ces formations qu'à l'issue du premier stage CFF1.

▪ *A noter que lors de sa dernière réunion, la commission régionale a souhaité prolonger les deux conventions en cours. Un projet de convention (ou avenant) sera présenté au Président de la Ligue.*

2) Convention

Jean-Pierre DEFOUR présente l'objet de cette convention liant l'Education Nationale (les 3 académies de la Région AURA), l'UNSS, l'USEP et la LAuRAFoot.

C'est une adaptation régionale de la convention nationale signée le 28 mai 2018. Une réunion du groupe de travail « Foot à l'école » s'est tenue le matin même afin de se pencher sur l'écriture de ce document. Il s'agit donc pour la commission de prolonger ce travail sur ce qui concerne le second cycle (collège-lycée).

Yohann VALLET fait un état des travaux sur cette convention. Ludovic MICHAUD précise un certain nombre de points évoqués le matin sur le Foot à l'école :

- Les intervenants extérieurs, leur formation, leur agrément ;
- Les élèves potentiellement concernés, le nombre de séances ;
- Il insiste sur le fait qu'au cours de ces séances on ne fait pas du foot mais une activité sportive avec un support foot.

Yohann VALLET aborde certains points qui sont du ressort du second cycle :

- La formation arbitrage en lien avec l'UNSS. Mylène TOUBANI-BARDET souligne la vraie plus-value apportée par ces jeunes officiels et précise que cette action est bien développée dans l'Académie de Clermont grâce en particulier à Vincent GENE BRIER, CTRA.
- Les actions USEP-UNSS se heurtent souvent à un problème de calendrier, les mercredis étant hors temps scolaire pour l'USEP. La journée du 28 mai 2019 (regroupement académique des écoles lauréates de l'opération « Foot à l'école ») pourrait permettre une action concertée avec la participation de certaines sections sportives en support à cette action.
- La formation des enseignants EPS du secondaire. Marie-Estelle LLORCA précise que les formations du PAF (plan académique de formation) sont un support mais qui reste compliqué. Par contre, les formations d'initiatives locales sont à privilégier car beaucoup plus accessibles.

3) Les sections sportives de l'académie de Clermont-Fd

Thierry ASSELOOS présente (diaporama) un état très exhaustif des sections dans l'Académie de Clermont :

- Le rôle de la commission académique
- La double labellisation. A ce sujet, Marie-Estelle LLORCA signale que seule l'Education Nationale est habilitée à ouvrir ou fermer des sections et que le cahier des charges impose bien cette double labellisation (EN / FFF).
- Les effectifs
- Les visites aux sections
- Les différentes sections classées par niveau : excellence et espoir. Cette classification va être prochainement reprise par la DTN et la commission fédérale sous les appellations excellence et animation du territoire.

4) Subventions aux sections

La commission n'a plus la main sur le budget ; les sommes allouées aux sections via les contrats d'objectifs ont été directement versées aux districts.

Jean-Pierre DEFOUR,

Président de la Commission